

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 20\_100**

L'an deux mille dix-vingt, le 5 mars à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : REHABILITATION DU  
BATIMENT COTTAVOZ – CHOIX DES  
ENTREPRISES**

**Date de la convocation :** le 27 février 2020

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 2</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont) ; Dominique CABROL, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Christiane Mollaret à Jean-Louis MONIN – Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER</p>
--	--

**CONSIDERANT** la consultation pour les travaux de réhabilitation du bâtiment COTTAVOZ pour l'installation de l'entreprise PETIT,

**CONSIDERANT** les discussions en cours avec le chef d'entreprise,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission d'appel d'offres, réunie le 5 mars 2020, de retenir les entreprises ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	PRIX HT
DESAMIANTAGE	FEDD	48 900,00 €
DEMOLITION	EGBF	4 380,00 €
GROS ŒUVRE	EGBF	428 952,60 €
CHAPES	SOREDAL SUD EST	73 898,51 €
CHARPENTE/OSSATURE BOIS	D&B charpente	276 654,97 €
CHARPENTE METALLIQUE	ECBM	177 500,00 €
ETANCHEITE/BARDAGE	ALT'O	620 000,00 €
MENUISERIE ALU/VITRERIE	EMMAEL - GB BOIS	47 683,00 €
MENUISERIE INT	CARRE	20 092,00 €
CLOISONS/DOUBLAGE/FX PLAFONDS	ALBERT & RATTIN	79 000,00 €
CARRELAGE/FAIENCE	GMC CARRELAGE	33 128,00 €
PEINTURES	SASU CO BERT	34 128,00 €
SOLS RESINES	APPLICATION DEVELOPPEMENT RESINE	99 840,70 €
METALLERIE	VERMETAL	105 089,60 €
SANITAIRE/VENTILATION/CHAFFAGE/ RAFRAICHISSEMENT	ODDOS ENERGIE	389 924,40 €
ELECTRICITE/COURANTS FAIBLES	FAUCHE CENTRE EST	298 960,00 €
NETTOYAGE	ALPES SERVICES NETTOYAGE	9 500,00 €
FLOCAGE	YS AMENAGEMENT	39 580,00 €
PORTES SECTIONNELLES/RIDEAUX RAPIDES	Berrux Fermetures	41 725,00 €
VRD	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	459 907,47 €

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à MAJORITÉ (29 Pour – 2 Abstentions).**

- **AUTORISE** le Président à signer dès à présent les marchés avec les entreprises des lots désamiantage et démolition,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les autres lots sous condition d'un accord bancaire pour le portage immobilier en crédit-bail avec l'entreprise

Le Président,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 12 mars 2020,

Le Président,  
Denis SEJOURNE.

